



ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

Enjeu 3 : Le long terme

Porter une ambition forte pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture françaises

Gestion de la ressource et des usages de la mer

Question 11 : L'économie bleue regroupe des activités variées – énergie marines, tourisme, pêche, aquaculture etc. – et pas toujours compatibles entre elles. Comment comptez-vous concilier les différents usages de l'espace maritime sur le long terme ?

Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique

M. Jacques Cheminade :

Il est urgent de rappeler que ce sont l'industrie, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture qui créent des vraies richesses. Ce sont les activités du secteur « primaire » qui permettent, dans un deuxième temps de faire prospérer les services et les loisirs, et non l'inverse. Il faut donc aménager nos territoires en identifiant les zones où chaque activité contribue de façon optimale à leur mise en valeur.

M. François Fillon :

Nous avons besoin d'une politique d'aménagement de l'espace maritime afin de permettre le développement coordonné des activités traditionnelles (comme la pêche) et des activités nouvelles (les éoliennes off-shore par exemple) et de régler les conflits d'usage. Cette politique doit reposer sur une stratégie claire et concertée. Sa

dimension multisectorielle justifie une approche inter-ministérielle. Comme indiqué dans la réponse à la question 2, François Fillon veut créer une « Alliance pour la Croissance Bleue » sur le modèle de l'Alliance Industrie du Futur, qui réunira les représentants des secteurs économiques, les acteurs scientifiques et académiques et les collectivités territoriales. Cette alliance sera chargée de construire, avec l'État, une stratégie pour la croissance bleue et d'assurer son déploiement en consolidant les secteurs économiques maritimes traditionnels.

Mme Marine Le Pen :

La pêche ne doit plus être la variable d'ajustement de l'économie bleue mais doit rester son socle. Toute planification des activités maritimes doit passer par la prise en compte de l'antériorité des pêcheurs sur les zones convoitées.

On ne signalera jamais assez que les autres activités, d'essence industrielles, disposent de moyens financiers et technologiques leur permettant de ne pas impacter les activités de pêche. Mais encore faut-il qu'on l'inscrive dans les cahiers des charges !

Enfin, le développement des labels de qualité que nous souhaitons devra permettre également une certaine protection du territoire maritime où se réalise la pêche labellisée.

M. Emmanuel Macron :

L'économie maritime est un formidable levier de développement pour notre pays : pour que cette croissance bleue soit durable, les activités émergentes ne doivent pas se développer au détriment de celles qui préexistaient, telle que la pêche, et de la biodiversité marine et côtière, essentielle pour permettre aux océans de jouer leur rôle de régulateur écologique et climatique au niveau mondial. Le visage de nos mers et de nos littoraux doit pouvoir évoluer pour répondre aux opportunités et aux défis de notre temps, comme il a d'ailleurs toujours su le faire par le passé. L'exemple des énergies marines renouvelables est, à cet égard, significatif. On ne peut pas porter une ambition de la transition énergétique en se prétendant partisan du statu quo et de l'intangibilité de l'usage des espaces maritimes. Nous devons notamment ce discours de vérité au secteur des pêches, tout en affirmant, avec la gouvernance transparents avec une approche participative, assurant une prise de décision claire,

et prenant en compte la valeur des services rendus par les écosystèmes et l'objectif d'atteindre un bon état écologique de nos eaux marines.

M. Jean-Luc Mélenchon :

La transition écologique et énergétique n'est plus une option, c'est pour moi un cap incontournable. Il convient de s'y préparer en ordre, avec méthode et détermination. J'appelle à la planification écologique générale dans tous les secteurs pour la bifurcation des moyens de production. L'économie de la mer en sera le moyen et le modèle.

La politique maritime intégrée que je porte à vocation à concilier les usages, à instaurer de la complémentarité là où préside aujourd'hui la juxtaposition des politiques publiques qui s'excluent les unes des autres. Par exemple, je sais que les champs d'éoliennes font débat, en particulier dans votre secteur. Je souhaite le développement d'une aquaculture durable. Les politiques actuelles manquent de synergie et d'anticipation. Les structures d'éoliennes posées ou ancrées doivent pouvoir servir de support à la constitution de réseaux multi-trophiques pour la culture d'algues et la pisciculture en mer. Le développement de ces nouvelles productions butte sur la consommation d'espace dans la frange littorale, très fréquentée, ainsi que sur le coup des structures porteuses. Je veux mettre autour de la table les responsables des élevages marins et le syndicat des énergies marines. Les champs d'éoliennes ne sont pas obligatoirement synonyme d'exclusion de la pêche, les modalités d'installation des mats peuvent rendre possible l'exploitation de la ressource, le développement de productions biologiques est un facteur d'attraction des poissons.